

des récoltes. Au Centre de distribution de brise-vent, on effectue des recherches pour découvrir ou créer de nouvelles essences d'arbres adaptées au climat régional.

L'une des principales mesures prises par le Canada en vue de dissiper la menace de la dégradation des sols et de la désertification dans les Prairies est de promouvoir le fait que la sécurité économique rurale passe par la diversification. Citons, par exemple, l'Entente d'association sur le développement rural, un programme de 13,3 millions de dollars s'échelonnant sur 4 ans et visant à promouvoir la stabilité économique dans les régions rurales de la Saskatchewan, qui a assuré le financement de plus de 160 projets. Ce programme comporte quatre secteurs d'intérêt : aide à la planification de projets, mise en valeur des ressources humaines, aide aux activités de commercialisation et interventions stratégiques ou systématiques.

Appui à la Convention sur la désertification

Le Canada reconnaît que la désertification et la sécheresse sont des problèmes qui préoccupent le monde entier. C'est pourquoi il a joué un rôle actif au cours des négociations de la Convention sur la désertification.

Le Canada a financé le détachement d'un conseiller juridique au Secrétariat de la Convention sur la désertification afin d'apporter son aide aux négociations de la Convention. Il compte maintenant prolonger le financement de cette initiative jusqu'à la première réunion de la CDP à la Convention. Le Canada a aussi contribué environ 109 540 dollars pour appuyer la participation aux négociations des pays en développement et 135 000 dollars pour financer les négociations mêmes. L'ACDI tente actuellement de déterminer, avec ses partenaires du Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), le genre d'activité prioritaire qu'il faudrait mettre de l'avant à l'échelle régionale pour donner suite à la Résolution sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique et permettre à l'organisme de respecter les engagements pris dans la Convention. L'ACDI est en mesure de fournir un financement immédiat pour certaines de ces activités prioritaires dans le cadre d'un projet permanent du CILSS.

Le CRDI a pour mandat particulier d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre l'Action 21. Le CRDI appuie actuellement 53 projets liés à la désertification grâce à un financement de 16 millions de dollars. De plus, il a appuyé et organisé des activités spécialement conçues pour renforcer le pouvoir de négociation des pays africains. Citons, par exemple, des ateliers sur des questions essentielles liées à la désertification et à la sécheresse; l'aide à des ONG africaines clés; l'appui apporté à des institutions régionales et à des gouvernements nationaux; enfin, la compilation et la diffusion d'un résumé concernant les projets mis en oeuvre par le CRDI sur la désertification en Afrique où sont mises en relief les leçons tirées de ses expériences et les lacunes au niveau des connaissances.

Le CRDI appuie ou prévoit appuyer des activités de suivi à la Convention en vue de renforcer la base de connaissances générales, d'encourager la participation du public à